



STATISTIQUES 2009

sur la criminalité commise
dans un contexte conjugal
au Québec

Ministère de la Sécurité publique

Québec 

Le présent document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique,
à l'adresse suivante : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca>

Ce document a été préparé par la Direction de la prévention et de l'organisation policière
dont les coordonnées sont :

2525, boulevard Laurier, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 60039
Télécopieur : 418 646-3564
Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca

Analyse : Louise Motard
Traitement des données : Tho Thanh Ly
Mise en page : Yannick Faucher
Révision linguistique : Direction des communications
Coordination : Céline Perron

Dépôt légal - 2011
Bibliothèque et archives nationales du Québec
Bibliothèque et archives canada
ISBN 978-2-550-61356-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-61357-2 (pdf)
ISSN 1712-8374 (version imprimée)
ISSN 1712-8382 (pdf)
© Gouvernement du Québec, 2011

| FAITS SAILLANTS |

- ◆ En 2009, les corps policiers ont enregistré 18 180 infractions contre la personne¹ commises dans un contexte conjugal, c'est-à-dire par une personne conjointe, ex-conjointe, amie intime ou ex-amie intime de la victime. Ces infractions, représentant plus du cinquième (22 %) de toutes les infractions contre la personne consignées dans l'année, ont augmenté de près de 4 % en 2009, soit 827 infractions additionnelles.
- ◆ Un peu plus de la moitié des infractions (9 851) étaient des voies de fait de niveau 1 (le fait de tenter d'employer ou d'employer la force contre une personne, sans son consentement). Suivaient principalement les menaces (2 615), les voies de fait de niveau 2 (voies de fait avec une arme ou causant des lésions corporelles) (2 208) et le harcèlement criminel (1 962).
- ◆ Les homicides (17), les tentatives de meurtre (31) et les voies de fait de niveau 3 (voies de fait blessant, mutilant, défigurant ou mettant la vie en danger) (65) composaient moins de 1 % des infractions.
- ◆ Le profil général des victimes est également demeuré le même par rapport aux dernières années :
 - les victimes étaient majoritairement des femmes (82 %);
 - près de quatre victimes sur dix étaient âgées de 18 à 29 ans, les proportions diminuant ensuite avec l'avancement en âge;
 - 45 % étaient les conjointes de l'auteur présumé tandis que 41 % étaient des ex-conjointes;
 - 43 % ont été blessées lors de l'infraction et, parmi les victimes blessées, 3 % ont eu des blessures graves ou mortelles.
- ◆ La majorité des infractions a été classée par mise en accusation, soit 69 % des infractions classées. Les infractions ayant obtenu le plus souvent ce classement ont été les enlèvements, les tentatives de meurtre, les séquestrations et les voies de fait de niveaux 2 et 3.
- ◆ En plus des 18 180 victimes conjointes, ex-conjointes, amies intimes ou ex-amies intimes de l'auteur présumé, les événements criminels opposant des partenaires actuels ou passés ont fait 1 777 autres victimes de crimes, dont trois sur dix étaient mineures.

¹ Les infractions contre la personne considérées dans le rapport sont les homicides, les tentatives de meurtre, les voies de fait, les agressions sexuelles, les enlèvements, les séquestrations, le harcèlement criminel, les menaces et, depuis 2008, les appels téléphoniques indécentes ou harassants et l'intimidation.

| TABLE DES MATIÈRES |

Faits saillants	i
Table des matières	ii
Liste des graphiques et des tableaux.	iii
Graphiques	iii
Tableaux	iv
Notes méthodologiques	1
Une hausse de 4 % en 2009.	2
Les infractions ont augmenté dans la majorité des régions.	4
Toutes les catégories d’infractions ont vu leur nombre s’accroître.	5
Les femmes continuent à être les principales victimes.	6
Le groupe d’âge le plus touché est de nouveau celui des 18 à 29 ans.	8
Les victimes étaient surtout des conjointes et des ex-conjointes	12
Un peu plus de quatre victimes sur dix ont été blessées.	13
La majorité des infractions ont été classées par mise en accusation	14
Une criminalité qui a fait des victimes indirectes.	16
Annexe – Tableaux complémentaires	18

| LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX |

Graphiques

- Graphique 1 :** Évolution du taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2000 à 2009 3
- Graphique 2 :** Répartition des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d’infractions, Québec, 2009. 6
- Graphique 3 :** Proportion des femmes parmi les victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2009. 7
- Graphique 4 :** Répartition des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal et de la population de 12 ans et plus selon le groupe d’âge, Québec, 2009 9
- Graphique 5 :** Répartition des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d’âge, par sexe, Québec 2009. 10
- Graphique 6 :** Répartition des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la relation avec l’auteur présumé, par sexe, Québec, 2009. 12
- Graphique 7 :** Répartition des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon l’état du classement, Québec, 2009. 14
- Graphique 8 :** Répartition des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, classées selon le type de classement, par catégorie d’infractions, Québec, 2009. 15
- Graphique 9 :** Répartition des victimes indirectes de la criminalité commise dans un contexte conjugal selon la relation avec l’auteur présumé, par groupe d’âge, Québec, 2009 17

Tableaux

Tableau 1 :	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2008 et 2009	4
Tableau 2 :	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009.	5
Tableau 3 :	Nombre d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et variation du taux d'infractions, par sexe, Québec, 2008 et 2009.	7
Tableau 4 :	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2008 et 2009.	9
Tableau 5 :	Répartition (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, par catégorie d'infractions, Québec, 2009	11
Tableau 6 :	Répartition (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la relation avec l'auteur présumé, par catégorie d'infractions, Québec, 2009	13

Diffusées depuis plusieurs années par le ministère de la Sécurité publique (MSP), les statistiques annuelles sur les infractions commises dans un contexte conjugal contribuent à accroître les connaissances sur le phénomène de la violence conjugale au Québec. En effet, ces statistiques permettent notamment de tracer l'évolution de ces infractions, d'en connaître la nature et de dresser le profil des personnes qui en sont victimes et de celles qui en sont les auteurs. Ce document, qui porte sur les infractions enregistrées en 2009, s'adresse donc à toute personne intéressée par cette forme de violence et constitue un outil utile pour les intervenantes et intervenants concernés par celle-ci.

Notes méthodologiques

- ◆ Les infractions commises dans un contexte conjugal diffusées par le MSP font référence à celles contre la personne dont la victime est âgée de 12 ans et plus et dont l'auteur présumé est son conjoint, ex-conjoint, ami intime ou ex-ami intime. Les infractions contre la personne considérées sont les homicides, les tentatives de meurtre, les voies de fait, les agressions sexuelles, les enlèvements, les séquestrations, le harcèlement criminel, les menaces et, depuis 2008, les appels téléphoniques indécents ou harassants et l'intimidation.
- ◆ Les données sur les infractions commises dans un contexte conjugal sont issues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'événement criminel² (DUC 2). Ce programme est utilisé par la Sûreté du Québec, les corps de police municipaux et certains corps et services de police autochtones³ pour enregistrer des renseignements sur l'ensemble des crimes qu'ils ont découverts ou qui leur ont été signalés. Au Québec, presque toute la population est desservie par des corps policiers qui utilisent ce programme.

² On entend par événement criminel une seule infraction ou une série d'infractions reliées entre elles (infractions multiples), commises par la même personne ou le même groupe de personnes et qui surviennent dans un même endroit et dans un temps déterminé.

³ Quatre corps ou services de police autochtones utilisent le Programme DUC 2 dont deux dans la région de la Côte-Nord (Sécurité publique de Pessamit et Sécurité publique Uashat Mak Mani-Utenam), un dans celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Sécurité publique Mashteuiatsh) et un dans celle du Nord-du-Québec (Administration régionale de Kativik). Les autres corps et services policiers autochtones enregistrent leur criminalité dans un autre programme dont les données ne peuvent être combinées à celles du Programme DUC 2, notamment parce qu'elles sont insuffisamment détaillées. Leurs données sur la criminalité ne peuvent donc pas être considérées dans ce document.

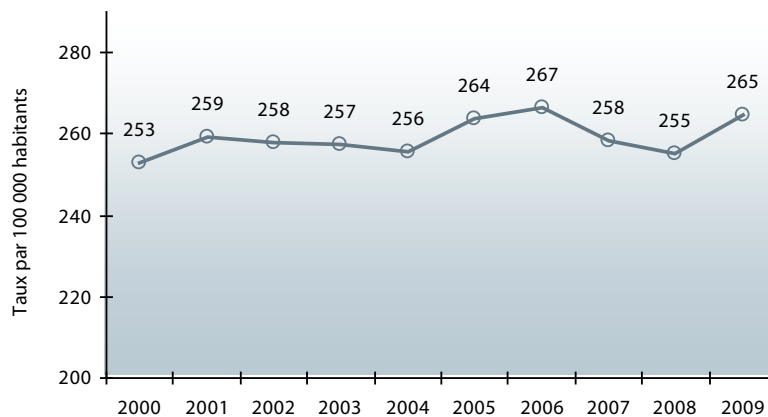
- ◆ Selon les règles du Programme DUC 2, sauf exception, une infraction contre la personne est comptabilisée pour chaque victime d'un tel crime constaté lors d'un événement criminel. Le nombre d'infractions est donc égal au nombre de victimes. Si une même victime subit plus d'une infraction lors du même événement, seule l'infraction la plus grave⁴ est comptabilisée. Si la même personne est victime d'une infraction contre la personne lors d'événements distincts au cours d'une année, une infraction est comptabilisée pour chacun d'eux. Toutefois, comme le Programme DUC 2 ne recueille pas d'information nominale, il n'est pas possible de déterminer si une personne a été victime plus d'une fois dans une année.
- ◆ L'extraction des données de la criminalité de 2009 a été réalisée le 1^{er} mars 2010 afin de permettre aux corps policiers de compléter leurs enregistrements. À cette occasion, les données de l'année précédente sont actualisées et deviennent définitives. Exceptionnellement cette année, une mise à jour a aussi été réalisée pour les années 2003 à 2007. Les données évolutives peuvent donc différer légèrement de celles diffusées antérieurement.
- ◆ Le taux d'infractions par 100 000 habitants permet de comparer la fréquence des infractions que ce soit, entre des années, entre des territoires ou entre des groupes de la population (sexe ou âge). Ce taux est calculé de la façon suivante : (nombre d'infractions/population visée) multiplié par 100 000.

Une hausse de 4 % en 2009

Après avoir diminué en 2007 (-3 %) et en 2008 (-1 %), les infractions commises dans un contexte conjugal ont augmenté de près de 4 % en 2009, leur taux par 100 000 habitants atteignant ainsi un niveau comparable à celui observé en 2005 et en 2006 (graphique 1). En effet, les policiers du Québec ont enregistré 827 infractions de plus qu'en 2008, ce qui porte leur nombre à 18 180. Ce nombre équivaut à plus du cinquième (22 %) de toutes les infractions contre la personne consignées dans l'année.

⁴ L'infraction la plus grave est définie comme étant celle pour laquelle le Code criminel prévoit la sanction la plus lourde.

Graphique 1 : Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2000 à 2009



Cette hausse, qui n'est pas observée pour l'ensemble des infractions contre la personne enregistrées au Québec en 2009, peut être attribuable à une plus forte dénonciation de ces crimes à la police dans la foulée de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale tenue en début d'année. En effet, celle-ci visait à inciter les proches des victimes et les témoins d'actes criminels commis dans un contexte conjugal à communiquer avec les services policiers. Les données mensuelles du Programme DUC 2 font d'ailleurs état d'une hausse significative des infractions commises dans un contexte conjugal pour les mois suivant cette campagne.

Il est aussi possible que le contexte économique défavorable qui a prévalu en 2009 ait eu un effet sur l'accroissement de la violence dans un contexte conjugal en raison des tensions et des bouleversements qu'il a entraîné dans plusieurs familles, tels que le chômage, une diminution du revenu ou une incertitude financière. À cet égard, bien que cela ne constitue pas une preuve, il est tout de même intéressant de noter que les infractions ont augmenté à l'endroit des conjoints et des ex-conjoints, soit des personnes qui ont des liens économiques, alors que celles envers les amis ou ex-amis intimes ont diminué⁵.

⁵ En 2009, les corps policiers ont enregistré 324 infractions additionnelles à l'endroit de conjoints et 554 à l'endroit d'ex-conjoints. Les infractions envers les amis ou ex-amis intimes ont diminué de 51.

Les infractions ont augmenté dans la majorité des régions

Les crimes commis dans un contexte conjugal ont augmenté dans la majorité des régions administratives. Comme le montrent les données du tableau 1, les régions de l'Estrie, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue ont enregistré les hausses les plus prononcées du taux d'infractions par 100 000 habitants.

Tableau 1 : Nombre et taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2008 et 2009

Région	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2008	2009	Différence 2009-2008	2008	2009	Variation 2009/2008 (en %)
Bas-Saint-Laurent	343	355	12	192,2	198,4	3,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	473	546	73	196,2	225,8	15,1
Capitale-Nationale	1 301	1 438	137	214,1	234,4	9,5
Mauricie	523	598	75	222,7	254,0	14,1
Estrie	421	505	84	157,6	187,1	18,7
Montréal	5 601	5 495	-106	335,3	326,8	-2,5
Outaouais	1 007	1 011	4	328,0	324,4	-1,1
Abitibi-Témiscamingue	353	398	45	280,1	313,0	11,8
Côte-Nord	478	441	-37	576,1	530,0	-8,0
Nord-du-Québec ²	48	39	-9	151,4	121,5	-19,8
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	212	194	-18	250,0	228,4	-8,7
Chaudière-Appalaches	572	599	27	163,5	170,0	4,0
Laval	778	858	80	232,9	252,7	8,5
Lanaudière	1 011	1 103	92	258,0	276,9	7,3
Laurentides	1 265	1 454	189	272,4	308,2	13,2
Montérégie	2 515	2 710	195	204,9	218,0	6,4
Centre-du-Québec	452	436	-16	226,2	216,6	-4,3
Total	17 353	18 180	827	255,2	264,8	3,7

1. Taux par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Depuis 2007, la région du Nord-du-Québec n'est pas en mesure de fournir des données complètes sur sa criminalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

Toutes les catégories d'infractions ont vu leur nombre s'accroître

Toutes les catégories d'infractions ont vu leur nombre augmenter en 2009 (tableau 2). L'examen de la variation du taux d'infractions par 100 000 habitants permet de constater que les appels téléphoniques indécents ou harassants et l'intimidation affichent les plus fortes hausses, leur taux respectif ayant presque doublé par rapport à celui de 2008. Cette augmentation s'explique en partie par le fait que, en 2009, ces deux catégories d'infractions ont été comptabilisées avec les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal pendant toute l'année, alors qu'en 2008, elles l'ont été uniquement de mars à décembre⁶.

Les enlèvements, les homicides, les tentatives de meurtre, qui avaient diminué dans les dernières années (tableau A de l'annexe), ont aussi enregistré une hausse notable de leur taux d'infractions par 100 000 habitants en 2009. En nombres absolus, les homicides sont passés de 12 à 17, les tentatives de meurtre, de 22 à 31 et les enlèvements, de 10 à 18. Précisons que, pour les homicides et les tentatives de meurtre, les victimes en 2009 étaient uniquement des femmes (tableau 3).

Tableau 2 : Nombre et taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2008	2009	Différence 2009-2008	2008	2009	Variation 2009/2008 (en %)
Homicide	12	17	5	0,18	0,25	40,3
Tentative de meurtre	22	31	9	0,32	0,45	39,5
Agression sexuelle	390	423	33	5,74	6,16	7,4
Voies de fait de niveau 3	52	65	13	0,76	0,95	23,8
Voies de fait de niveau 2	2 185	2 208	23	32,13	32,16	0,1
Voies de fait de niveau 1	9 584	9 851	267	140,94	143,47	1,8
Enlèvement	10	18	8	0,15	0,26	73,3
Séquestration	416	474	58	6,12	6,90	12,7
Harcèlement criminel	1 900	1 962	62	27,94	28,57	2,3
Menaces	2 601	2 615	14	38,25	38,08	-0,4
Appels téléphoniques indécents ou harassants	155	438	283	2,28	6,38	179,8
Intimidation	26	78	52	0,38	1,14	197,1
Total	17 353	18 180	827	255,20	264,76	3,75

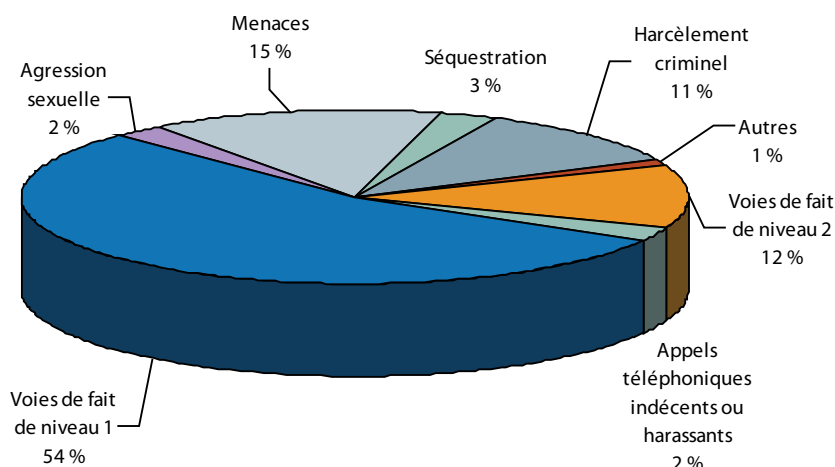
1. Taux par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

⁶ En janvier et février 2008, le Programme DUC 2 ne considérait pas les appels téléphoniques indécents ou harassants et l'intimidation comme des infractions contre la personne. Les crimes enregistrés au cours de ces deux mois n'ont donc pu être considérés dans les statistiques de 2008 sur les infractions commises dans un contexte conjugal puisque l'information sur la relation de la victime avec l'auteur n'est consignée dans ce programme que pour les infractions contre la personne.

Comme on peut le constater au graphique 2, malgré les variations précédentes, la répartition des infractions commises dans un contexte conjugal est demeurée presque la même qu'en 2008. Ainsi, avec une proportion de 54 %, les voies de fait⁷ de niveau 1 étaient de loin l'infraction la plus fréquente. Les menaces composaient 15 % des infractions alors que, pour les voies de fait de niveau 2 (voies de fait avec une arme ou causant des lésions corporelles) et le harcèlement criminel, les proportions étaient respectivement de 12 % et 11 %. Une minime partie des infractions était des séquestrations (3 %), des agressions sexuelles (2 %) et des appels téléphoniques indécents ou harassants (2 %). Enfin, les homicides, les tentatives de meurtre, les voies de fait de niveau 3, les enlèvements et l'intimidation composaient ensemble un total de 1 % des infractions déclarées.

Graphique 2 : Répartition des infractions contre la personne, commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2009



Les femmes continuent à être les principales victimes

L'augmentation des infractions dans un contexte conjugal en 2009 a touché les personnes de chaque sexe. En effet, le taux d'infractions par 100 000 habitants s'est accru d'un peu plus de 3 % chez les femmes et de près de 6 % chez les hommes, pour un nombre respectif de 612 et 215 infractions additionnelles (tableau 3). Néanmoins, comme au cours des années précédentes (tableau B de l'annexe), les femmes ont été, avec une proportion de 82 %, les principales victimes de cette forme de criminalité déclarée à la police.

⁷ Le fait de tenter d'employer la force contre une personne, sans le consentement de cette dernière, est une infraction criminelle appelée voies de fait.

Tableau 3 : Nombre d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et variation du taux d'infractions¹, par sexe, Québec, 2008 et 2009

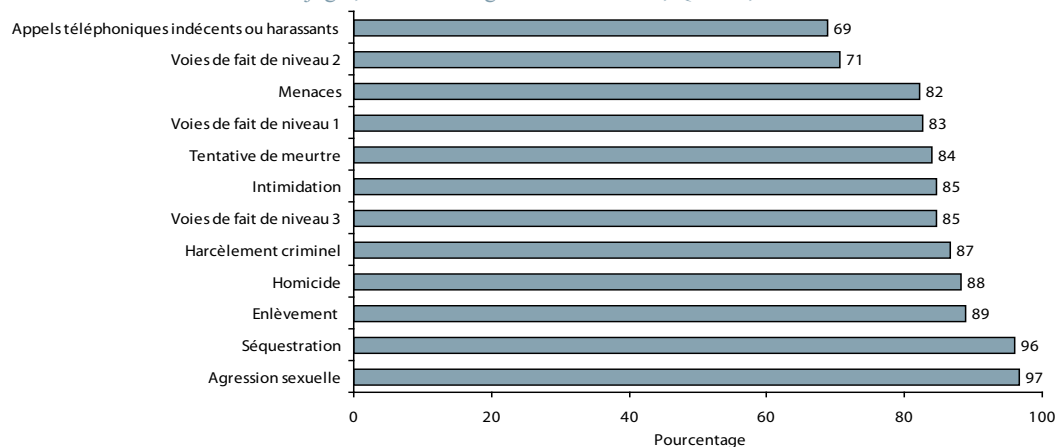
Catégorie d'infractions	Infractions envers les femmes				Infractions envers les hommes			
	Nombre de 2008	Nombre de 2009	Différence	Variation du taux 2009/2008 (en %)	Nombre de 2008	Nombre de 2009	Différence	Variation du taux 2009/2008 (en %)
Homicide	9	15	6	65,2	3	2	-1	-34,0
Tentative de meurtre	17	26	9	51,6	5	5	0	-1,0
Agression sexuelle	385	409	24	5,3	5	14	9	177,1
Voies de fait de niveau 3	43	55	12	26,7	9	10	1	10,0
Voies de fait de niveau 2	1 556	1 558	2	-0,8	629	650	21	2,3
Voies de fait de niveau 1	7 970	8 142	172	1,2	1 614	1 709	95	4,8
Enlèvement	10	16	6	58,5	0	2	2	-
Séquestration	400	455	55	12,7	16	19	3	17,5
Harcèlement criminel	1 638	1 699	61	2,8	262	263	1	-0,7
Menaces	2 119	2 149	30	0,5	482	466	-16	-4,3
Appels téléphoniques indécents ou harassants	109	301	192	173,6	46	137	91	194,7
Intimidation	23	66	43	184,4	3	12	9	295,9
Total	14 279	14 891	612	3,3	3 074	3 289	215	5,9

1. Taux par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

Les femmes composaient la majorité des victimes quelle que soit la catégorie d'infractions. Toutefois, comme l'illustre le graphique 3, elles formaient presque la totalité des victimes d'agression sexuelle (97 %) et de séquestration (96 %). À l'opposé, elles étaient un peu moins présentes parmi les victimes d'appels téléphoniques indécents ou harassants (69 %) et de voies de fait de niveau 2 (71 %), ces infractions touchant un peu plus les hommes victimes.

Graphique 3 : Proportion des femmes parmi les victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, selon la catégorie d'infractions, Québec, 2009



Bien que les femmes soient largement majoritaires parmi les victimes d'infractions enregistrées par les corps policiers, on note que leur représentation a un peu reculé au fil des ans en raison d'une progression des infractions à l'endroit des hommes. En effet, entre 2000 et 2009, le nombre d'infractions par 100 000 hommes a augmenté presque annuellement, pour une hausse totale de 23 % comparativement à 2 % pour les femmes, dont le taux d'infractions a plutôt fluctué (tableau C de l'annexe). Parmi les facteurs pouvant expliquer cette évolution chez les hommes, mentionnons une prise de conscience du fait qu'ils peuvent aussi être victimes de cette forme de violence et demander de l'aide. À cet égard, mentionnons que l'augmentation des infractions envers les hommes semble provenir de crimes entre conjoints. En effet, la proportion de conjoints parmi les hommes victimes est passée graduellement de 35 % à 42 % entre 2000 et 2009, alors que les proportions d'ex-conjoints et d'amis ou ex-amis intimes ont diminué pendant cette période⁸.

Le groupe d'âge le plus touché est de nouveau celui des 18 à 29 ans

Bien que le taux d'infractions par 100 000 habitants ait augmenté dans chaque groupe d'âge en 2009, les personnes de 18 à 29 ans ont continué à afficher un taux plus élevé que les autres groupes d'âge (tableau 4). D'ailleurs, comme c'était le cas au cours des dernières années, les personnes de ce groupe d'âge composaient près de 4 victimes sur 10 en 2009 (graphique 4), suivies des victimes de 30 à 39 ans (28 %) et de 40 à 49 ans (21 %). Les proportions diminuaient ensuite rapidement avec l'avancement en âge puisque 7 % des victimes étaient âgées de 50 à 59 ans et 2 % de 60 ans et plus. Quant aux jeunes de 12 à 17 ans, ils composaient 4 % des victimes.

⁸ Pendant cette période, la proportion de femmes victimes d'un conjoint est demeurée stable (autour de 45 %).

Tableau 4 : Nombre et taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2008 et 2009

Groupe d'âge	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2008	2009	Différence 2009/2008	2008	2009	Variation 2009/2008 (en %)
12 à 17	754	808	54	129,4	142,3	10,0
18 à 24	3 690	4 059	369	538,8	582,4	8,1
25 à 29	2 716	2 813	97	509,2	525,9	3,3
30 à 39	4 972	5 115	143	487,3	493,9	1,4
40 à 49	3 715	3 704	-11	300,3	305,3	1,7
50 à 59	1 138	1 283	145	99,1	109,5	10,5
60 à 69	262	279	17	32,4	33,1	2,2
70 ou plus	106	119	13	13,5	14,8	9,5
Total	17 353	18 180	827	255,2	264,8	3,7

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

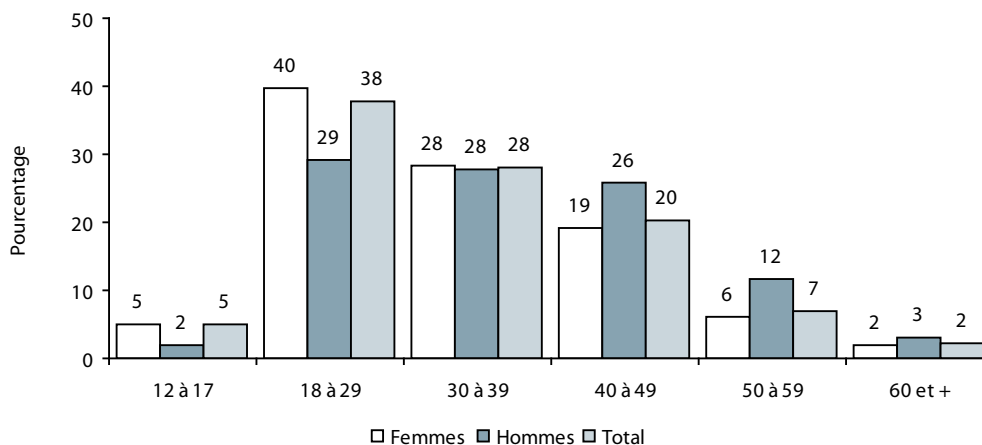
Le graphique 4, qui présente la répartition selon le groupe d'âge des victimes d'infractions commises dans un contexte conjugal et de la population québécoise de 12 ans et plus, permet de constater que, de façon générale, les personnes de 18 à 49 ans étaient surreprésentées parmi les victimes alors que c'était le contraire pour les jeunes de 12 à 17 ans et les personnes de 50 ans et plus. Particulièrement, on remarque que la proportion des personnes de 18 à 29 ans était deux fois plus élevée parmi les victimes (38 %) que dans la population (18 %). Les personnes de 30 à 39 ans avaient aussi une proportion parmi les victimes équivalant à près du double de leur proportion dans la population. À l'opposé, les personnes de 60 ans et plus étaient peu représentées parmi les victimes (2 %) comparativement à leur représentation dans la population (24 %).

Graphique 4 : Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal et de la population de 12 ans et plus selon le groupe d'âge, Québec, 2009

Notons que, malgré la faible représentation des jeunes de 12 à 17 ans parmi les victimes d’infractions commises dans un contexte conjugal, les infractions commises à leur endroit ont passablement augmenté au cours de la dernière décennie. Le nombre d’infractions par 100 000 habitants, enregistré pour les personnes de ce groupe d’âge a progressé presque chaque année depuis 2000, particulièrement en 2006 (16 %) et 2009 (10 %), pour une hausse totale de 37 %, ce qui est supérieur aux augmentations observées pour les autres groupes d’âge (tableau D de l’annexe). Il faut toutefois souligner que la hausse a été observée uniquement chez les filles, les infractions envers les garçons ayant au contraire reculé pendant cette période. Les infractions ayant davantage augmenté dans ce groupe d’âge ont été le harcèlement criminel, les séquestrations, les voies de fait de niveau 2 et les menaces.

Par ailleurs, lorsque l’on compare la répartition selon le groupe d’âge pour les victimes de chaque sexe (graphique 5), on constate que les femmes étaient en proportion plus nombreuses que les hommes à être âgées de 12 à 17 ans et de 18 à 29 ans et, à l’inverse, elles étaient moins nombreuses qu’eux à être âgées de 40 ans et plus. Notamment, alors que 6 % des victimes féminines étaient âgées de 50 à 59 ans, la proportion était deux fois plus élevée (12 %) pour les victimes masculines.

Graphique 5 : Répartition des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d’âge, par sexe, Québec 2009



On remarque aussi que seules les victimes de voies de fait de niveaux 1 et 2 se répartissaient entre les différents groupes d'âge de manière similaire à l'ensemble des victimes (tableau 5). Parmi les victimes des autres infractions, on note particulièrement que celles d'homicide avaient une plus forte proportion de personnes âgées de 60 ans et plus. En effet, 24 % des victimes de cette catégorie d'infractions étaient âgées de 60 ans et plus alors que les personnes de ce groupe d'âge formaient 2 % de l'ensemble des victimes. La proportion de personnes de 50 à 59 ans était aussi plus élevée parmi les victimes d'homicide (12 % comparativement à 7 % pour l'ensemble). En ce qui concerne les victimes de tentative de meurtre, on remarque qu'elles avaient également une proportion plus importante de personnes de 60 ans et plus (10 %) que l'ensemble des victimes (2 %). Notons que la surreprésentation de personnes de 60 ans et plus, parmi les victimes d'infractions très graves comme l'homicide et la tentative de meurtre, a également été observée au cours des années précédentes. Il est possible qu'elle soit liée au fait que les agressions commises dans un contexte conjugal tendent à s'aggraver au fil du temps.

Quant aux victimes d'agression sexuelle, elles se démarquaient de l'ensemble des victimes par leur plus forte proportion de jeunes de 12 à 17 ans, soit 21 % comparativement à 4 % pour l'ensemble. De même, les victimes de séquestration ou d'enlèvement étaient plus souvent composées de victimes de moins de 30 ans que l'ensemble des victimes. Au total, 6 victimes de séquestration sur 10 étaient âgées de 12 à 29 ans, alors que les personnes de ces âges composaient 42 % de l'ensemble des victimes.

Tableau 5 : Répartition (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, par catégorie d'infractions, Québec, 2009

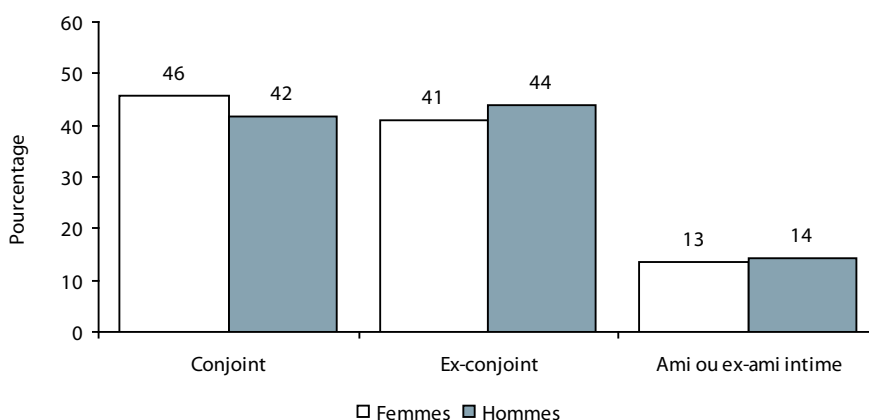
Catégorie d'infractions	12 à 17	18 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et +	Total
Homicide	6	12	29	17	12	24	100
Tentative de meurtre	0	26	39	19	6	10	100
Agression sexuelle	21	36	18	18	6	1	100
Voies de fait de niveau 3	3	41	23	28	2	3	100
Voies de fait de niveau 2	3	39	27	21	8	2	100
Voies de fait de niveau 1	3	40	28	20	7	2	100
Enlèvement	6	44	33	11	0	6	100
Séquestration	7	53	21	14	4	1	100
Harcèlement criminel	6	35	30	22	6	1	100
Menaces	6	31	30	22	8	3	100
Appels téléphoniques indécents ou harassants	3	28	33	23	9	4	100
Intimidation	8	31	29	19	9	4	100
Total	4	38	28	21	7	2	100
Total (nombre)	808	6 872	5 115	3 704	1 283	398	18 180

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Les victimes étaient surtout des conjointes et des ex-conjointes

Dans l'ensemble, les victimes ont été un peu plus souvent agressées par le conjoint (45 %) que par l'ex-conjoint (41 %) en 2009, ce qui est le cas depuis plusieurs années. L'examen selon le sexe montre cependant que les femmes victimes ont été un peu plus agressées par leur conjoint (46 %) que les hommes (42 %) tandis que ceux-ci l'ont été un peu plus par leur ex-conjointe (44 % comparativement à 41 %) (graphique 6). Quant à la proportion de victimes d'un ami ou ex-ami intime, elle était sensiblement la même pour les victimes de chaque sexe.

Graphique 6 : Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la relation avec l'auteur présumé, par sexe, Québec, 2009



La répartition selon la relation avec l'auteur présumé différait un peu pour les victimes de quelques catégories d'infractions (tableau 6). Ainsi, les victimes d'homicide, de tentative de meurtre et de voies de fait, tous niveaux confondus, affichaient une proportion plus élevée de conjointes que l'ensemble des victimes. En effet, autour de 60 % des victimes de chacun de ces crimes étaient des conjointes alors que celles-ci représentaient 45 % des victimes. Quant aux victimes de harcèlement criminel et d'appels téléphoniques indécents ou harassants, elles étaient composées d'ex-conjointes dans une proportion de près de 80 % comparativement à 41 % pour l'ensemble des victimes. Les ex-conjointes étaient aussi surreprésentées parmi les victimes d'intimidation, de menaces et d'enlèvement.

Bien que les amis et ex-amis intimes étaient minoritaires parmi les victimes de chaque type d'infractions, ils avaient une proportion plus élevée parmi les victimes d'agression sexuelle (28 %) que pour l'ensemble des victimes (14 %). Cette situation s'explique en partie parce que ce type de crime touche particulièrement les jeunes. Les enlèvements (22 %), le harcèlement criminel (20 %), les appels téléphoniques indécents ou harassants (20 %) et les séquestrations (18 %) comportaient également une proportion plus élevée d'amis et d'ex-amis intimes que l'ensemble des victimes.

Tableau 6 : Répartition (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la relation avec l'auteur présumé, par catégorie d'infractions, Québec, 2009

Catégorie d'infractions	Conjoint	Ex-conjoint	Ami et ex-ami intime	Total
Homicide	59	35	6	100
Tentative de meurtre	58	36	6	100
Agression sexuelle	34	38	28	100
Voies de fait de niveau 3	64	28	8	100
Voies de fait de niveau 2	60	28	12	100
Voies de fait de niveau 1	58	30	12	100
Enlèvement	28	50	22	100
Séquestration	49	33	18	100
Harcèlement criminel	3	77	20	100
Menaces	21	65	14	100
Appels téléphoniques indécents ou harassants	2	78	20	100
Intimidation	19	72	9	100
Total	45	41	14	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Un peu plus de quatre victimes sur dix ont été blessées

En ce qui concerne les séquelles physiques de ce type de violence, les données nous apprennent qu'un peu plus de quatre victimes sur dix ont été blessées physiquement lors de la commission de l'infraction, et ce, quel que soit le sexe. Cette proportion a été plus élevée pour les victimes conjointes (56 %) que pour les amies ou ex-amies intimes (40 %) et les ex-conjointes (30 %). Ces résultats concordent avec les données précédentes selon lesquelles les personnes agressées par leur conjoint ont été plus nombreuses à subir des infractions susceptibles de causer des blessures, dont des voies de fait.

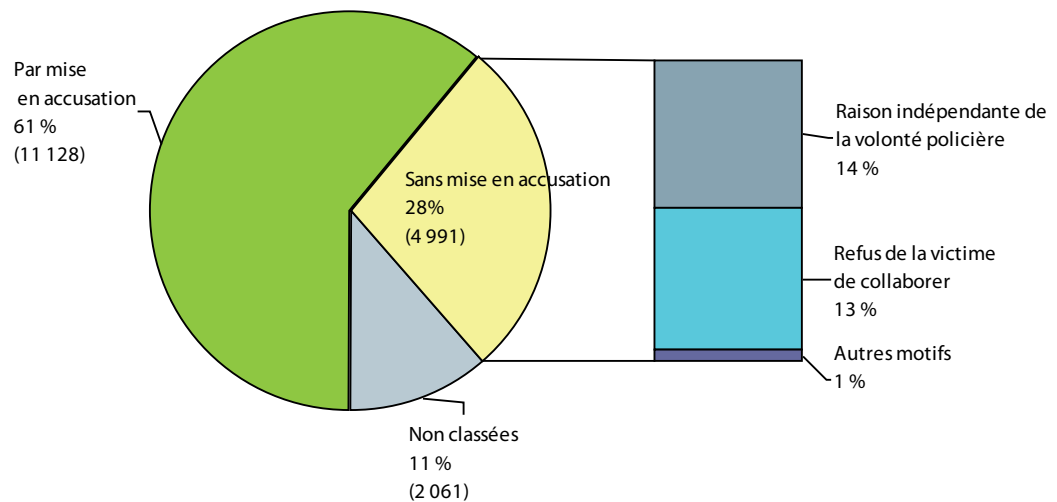
La présence de blessures et leur gravité sont évidemment en fonction du type d'infraction. Ainsi, presque toutes les victimes de crimes graves, tels que les voies de fait de niveau 3 et les tentatives de meurtre, ont été blessées et près de la moitié l'ont été gravement. La proportion de victimes blessées diminuait à 70 % pour les voies de fait de niveau 2, à 64 % pour les enlèvements ou séquestrations, à 55 % pour les voies de fait de niveau 1 et enfin, à 49 % pour les victimes d'agression sexuelle. Pour ce dernier type d'infractions, la proportion de victimes blessées s'élevait toutefois avec le niveau de gravité, s'établissant à 46 % pour l'agression sexuelle simple (niveau 1), passant à 88 % pour l'agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2) et atteignant la totalité des victimes d'agression sexuelle grave (niveau 3). Mentionnons que les menaces, le harcèlement criminel ainsi que les appels téléphoniques indécents ou harassants et l'intimidation ne causent pas de blessures physiques.

Parmi les victimes blessées, 86 % ont souffert de blessures légères nécessitant des soins médicaux mineurs. Les trois quarts des victimes blessées l'ont été par la seule force physique de l'auteur présumé, mais les femmes l'ont été davantage (77 %) que les hommes (65 %). Quant aux hommes victimes, ils ont été plus souvent blessés que les femmes avec un couteau ou un autre objet pointu (9 % comparativement à 2 %), avec un objet contondant (7 % comparativement à 3 %) et avec une autre arme (5 % comparativement à 2 %).

La majorité des infractions a été classée par mise en accusation

Une proportion élevée (89 %) des infractions commises dans un contexte conjugal était classée au moment de l'extraction des données statistiques, soit 16 119 des 18 180 infractions déclarées en 2009. De ce nombre, 13 470 (84 %) avaient été perpétrées par des hommes. Comme l'illustre le graphique 7, 61 % des infractions ont été classées par mise en accusation⁹ alors que 28 % l'ont été sans mise en accusation.

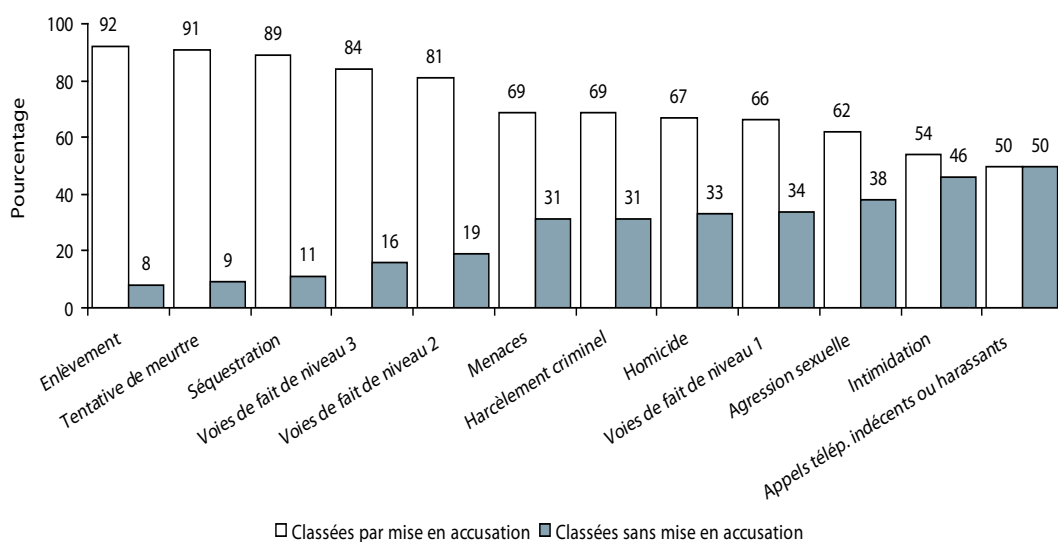
Graphique 7 : Répartition des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon l'état du classement, Québec, 2009



⁹ Le classement des infractions par mise en accusation reflète généralement la décision du procureur aux poursuites criminelles et pénales attitré au dossier d'intenter une poursuite et, le classement sans mise en accusation, sa décision de ne pas en intenter.

Parmi les infractions classées, celles qui l'ont été le plus souvent par mise en accusation sont les enlèvements (92 %), les tentatives de meurtre (91 %) et les séquestrations (89 %) (graphique 8). À l'opposé, les infractions qui ont le moins souvent obtenu ce classement sont les appels téléphoniques indécents ou harassants (50 %), l'intimidation (54 %) et les agressions sexuelles (62 %). La proportion des agressions sexuelles ayant obtenu ce type de classement était plus élevée selon la gravité de l'agression, le pourcentage étant de 61 % pour les agressions sexuelles simples, de 77 % pour les agressions sexuelles armées et de 80 % pour les agressions sexuelles graves. Par ailleurs, précisons que les meurtres et les tentatives de meurtre classés sans mise en accusation en 2009 l'ont été en raison du suicide de l'auteur présumé.

Graphique 8 : Répartition des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, classées selon le type de classement, par catégorie d'infractions, Québec, 2009



Quant aux infractions classées sans mise en accusation, elles ont reçu ce classement en raison de deux principaux motifs, soit une raison indépendante de la volonté policière et le refus de la victime de collaborer au processus judiciaire (graphique 7). Le premier fait référence au fait que le procureur attribué au dossier peut estimer qu'il ne pourrait raisonnablement obtenir une condamnation, notamment s'il considère que la preuve est faible. Il faut savoir que celui-ci n'intentera pas d'action en justice pour un tel cas. Quant au second motif, il est lié au fait que plusieurs victimes craignent les conséquences des procédures judiciaires pour leur conjoint ou pour elles-mêmes de telle sorte qu'elles veulent y mettre fin en refusant de témoigner à la cour. Il est ainsi possible que, en l'absence du témoignage de la victime, le procureur attribué au dossier ne considère pas la preuve suffisante pour tenter une poursuite. En effet, en matière de violence conjugale, il n'y a souvent qu'un seul témoin, la victime, et aucune autre preuve indépendante.

Les autres motifs invoqués pour classer les infractions commises dans un contexte conjugal sans mise en accusation sont principalement l'envoi de l'auteur présumé dans un programme de déjudiciarisation, le pouvoir discrétionnaire du corps de police et le fait que l'auteur soit accusé pour une autre affaire criminelle. On trouve aussi quelques cas de classement sans mise en accusation pour les motifs suivants : le suicide ou le décès de l'accusé, le décès de la victime ou d'un témoin essentiel, l'admission de l'accusé dans un hôpital psychiatrique, le fait que celui-ci se trouve dans un autre pays sans qu'il y ait une possibilité d'extradition et le fait qu'il ait reçu un avertissement ou ait été transféré dans un organisme de justice alternative.

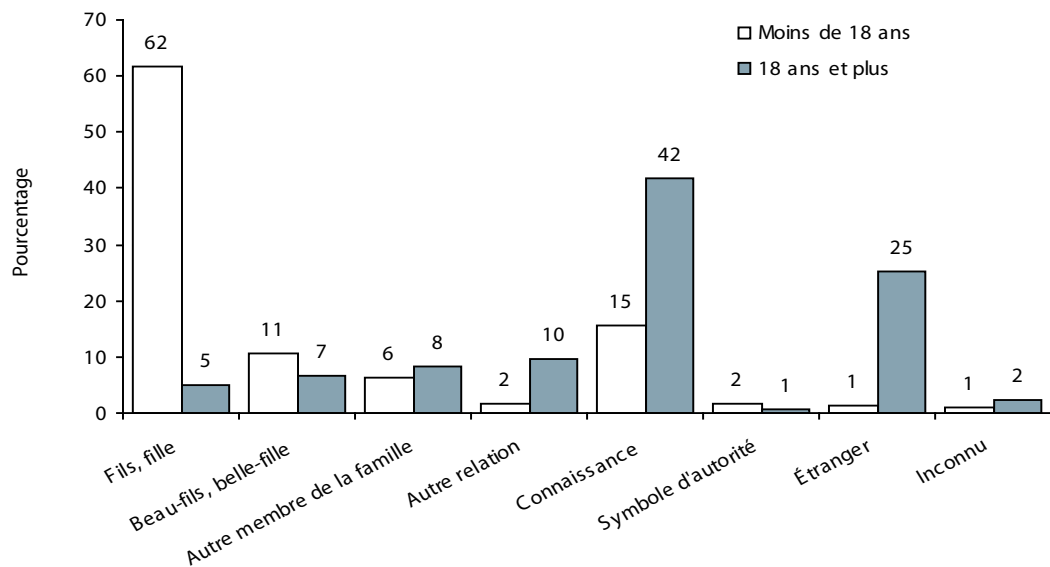
Une criminalité qui a fait des victimes indirectes

La criminalité commise dans un contexte conjugal peut avoir des effets néfastes non seulement pour les personnes qui en sont directement victimes, mais aussi pour celles qui en sont témoins. En plus des séquelles psychologiques que peut entraîner le fait d'assister à une telle violence, certains témoins deviennent eux-mêmes impliqués dans l'événement criminel en tant que victimes.

Ainsi, en 2009, près de 10 % des événements criminels en contexte conjugal ont fait d'autres victimes de crimes en plus de la personne conjointe, ex-conjointe, amie ou ex-amie intime. Celles-ci sont les victimes indirectes de la criminalité dans un contexte conjugal. En 2009, le nombre de victimes indirectes s'établissait à 1 777 personnes, dont 31 % étaient âgées de moins de 18 ans et 69 % de 18 ans et plus.

Les victimes mineures faisaient principalement partie de la famille de l'auteur présumé : 62 % étaient son enfant, 11 % sa belle-fille ou son beau-fils et 6 % un autre membre de la famille. Les autres étaient surtout une simple connaissance (15 %) (graphique 9). On constate que les victimes majeures étaient moins nombreuses à avoir un lien de famille avec l'auteur présumé. En fait, 42 % d'entre elles n'étaient qu'une simple connaissance et 25 % ne connaissaient pas l'auteur présumé.

Graphique 9 : Répartition des victimes indirectes de la criminalité commise dans un contexte conjugal selon la relation avec l'auteur présumé, par groupe d'âge, Québec, 2009



Quel que soit leur lien avec l'auteur présumé, toutes ces personnes ont subi un acte de violence. Les jeunes ont été victimes principalement de voies de fait de niveau 1 (5 sur 10) et de menaces (3 sur 10). Quant aux victimes adultes, elles ont aussi surtout été l'objet de menaces et de voies de fait de niveau 1, mais dans des proportions similaires (respectivement 34 % et 37 %).

| ANNEXE – TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES |

Tableau A : Nombre et taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie, Québec, 2000 à 2009

Catégorie d'infractions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Différence 2009-2000
NOMBRE											
Homicide	21	21	25	21	24	15	20	12	12	17	-4
Tentative de meurtre	63	44	61	43	56	47	41	39	22	31	-32
Agression sexuelle	295	320	370	329	368	378	402	358	390	423	128
Voies de fait de niveau 3	65	75	55	55	55	45	46	27	52	65	0
Voies de fait de niveau 2	1 616	1 662	1 829	1 922	1 960	2 121	2 165	2 243	2 185	2 208	592
Voies de fait de niveau 1	8 991	9 496	9 263	9 131	8 928	9 359	9 557	9 478	9 584	9 851	860
Enlèvement	22	27	23	17	12	32	31	18	10	18	-4
Séquestration	195	223	278	284	351	372	412	442	416	474	279
Harcèlement criminel	1 713	1 619	1 826	1 958	2 091	2 185	2 216	2 030	1 900	1 962	249
Menaces	3 019	3 037	2 841	2 833	2 898	2 930	2 930	2 679	2 601	2 615	-404
Appels téléphoniques indécents ou harassants	-	-	-	-	-	-	-	-	155	438	n.s.p.
Intimidation	-	-	-	-	-	-	-	-	26	78	n.s.p.
Total	16 000	16 524	16 571	16 593	16 743	17 484	17 820	17 328	17 353	18 180	2 180

Catégorie d'infractions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000 (en %)
TAUX¹											
Homicide	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	-25,5
Tentative de meurtre	1,0	0,7	0,9	0,7	0,9	0,7	0,6	0,6	0,3	0,5	-54,7
Agression sexuelle	4,7	5,0	5,8	5,1	5,6	5,7	6,0	5,3	5,7	6,2	32,0
Voies de fait de niveau 3	1,0	1,2	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,4	0,8	0,9	-8,0
Voies de fait de niveau 2	25,6	26,1	28,5	29,6	29,8	32,0	32,3	33,3	32,1	32,2	25,8
Voies de fait de niveau 1	142,3	149,1	144,2	140,6	135,9	141,1	142,7	140,7	140,9	143,5	0,9
Enlèvement	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,5	0,5	0,3	0,2	0,3	-13,3
Séquestration	3,1	3,5	4,3	4,4	5,3	5,6	6,2	6,6	6,1	6,9	122,6
Harcèlement criminel	27,1	25,4	28,4	30,1	31,8	32,9	33,1	30,1	27,9	28,6	5,4
Menaces	47,8	47,7	44,2	43,6	44,1	44,2	43,7	39,8	38,3	38,1	-20,3
Appels téléphoniques indécents ou harassants	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	6,4	n.s.p.
Intimidation	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	1,1	n.s.p.
Total	253,1	259,4	257,9	255,4	254,8	263,5	266,1	257,3	255,2	264,8	4,6

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

- : Les données sur ces infractions ne sont pas accessibles pour ces années.

n.s.p. : ne s'applique pas.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

Tableau B : Nombre d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie, par sexe, Québec, 2000 à 2009

Catégorie d'infractions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Différence 2009-2000
FEMMES											
Homicide	14	14	21	15	23	13	13	11	9	15	1
Tentative de meurtre	44	37	45	30	41	37	31	30	17	26	-18
Agression sexuelle	290	311	349	309	354	359	384	349	385	409	119
Voies de fait de niveau 3	51	64	48	50	46	42	38	25	43	55	4
Voies de fait de niveau 2	1 217	1 211	1 379	1 435	1 445	1 578	1 590	1 631	1 556	1 558	341
Voies de fait de niveau 1	7 753	8 179	8 044	7 867	7 638	7 941	8 114	7 950	7 970	8 142	389
Enlèvement	19	21	21	15	13	27	27	18	10	16	-3
Séquestration	191	216	271	275	346	366	406	436	400	455	264
Harcèlement criminel	1 474	1 413	1 566	1 718	1 812	1 886	1 941	1 787	1 638	1 699	225
Menaces	2 492	2 511	2 366	2 365	2 340	2 365	2 405	2 214	2 119	2 149	-343
Appels téléphoniques indécents ou harassants	-	-	-	-	-	-	-	-	109	301	n.s.p.
Intimidation	-	-	-	-	-	-	-	-	23	66	n.s.p.
Total	13 545	13 977	14 110	14 079	14 058	14 614	14 949	14 452	14 279	14 891	1 346
HOMMES											
Homicide	7	7	4	4	1	2	7	1	3	2	-5
Tentative de meurtre	19	7	16	10	14	10	9	7	5	5	-14
Agression sexuelle	5	9	21	13	7	8	13	8	5	14	9
Voies de fait de niveau 3	14	11	7	8	11	4	9	3	9	10	-4
Voies de fait de niveau 2	399	451	450	501	524	540	576	622	629	650	251
Voies de fait de niveau 1	1 238	1 317	1 219	1 330	1 321	1 434	1 481	1 567	1 614	1 709	471
Enlèvement	3	6	2	2	0	5	3	0	0	2	-1
Séquestration	4	7	7	11	10	11	9	9	16	19	15
Harcèlement criminel	239	206	260	271	295	295	280	261	262	263	24
Menaces	527	526	475	486	559	564	520	473	482	466	-61
Appels téléphoniques indécents ou harassants	-	-	-	-	-	-	-	-	46	137	n.s.p.
Intimidation	-	-	-	-	-	-	-	-	3	12	n.s.p.
Total	2 455	2 547	2 461	2 636	2 742	2 873	2 907	2 952	3 074	3 289	834

- : les données sur ces infractions ne sont pas accessibles pour ces années.

n.s.p. : ne s'applique pas.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

Tableau C : Taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie, par sexe, Québec, 2000 à 2009

Catégorie d'infractions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2000 (en %)
FEMMES											
Homicide	0,4	0,4	0,6	0,5	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	-0,9
Tentative de meurtre	1,4	1,1	1,4	1,0	1,3	1,1	0,9	0,9	0,5	0,7	-45,3
Agression sexuelle	9,0	9,6	10,7	9,5	10,8	11,0	11,4	10,2	11,2	11,7	30,4
Voies de fait de niveau 3	1,6	2,0	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1	0,7	1,2	1,6	-0,3
Voies de fait de niveau 2	37,8	37,3	42,1	42,9	43,0	46,8	46,6	47,4	45,1	44,8	18,4
Voies de fait de niveau 1	240,8	252,1	245,5	235,9	227,4	234,7	237,1	231,6	231,0	233,9	-2,9
Enlèvement	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,8	0,8	0,5	0,3	0,5	-22,1
Séquestration	5,9	6,7	8,3	8,3	10,3	10,8	11,9	12,8	11,6	13,1	120,3
Harcèlement criminel	45,8	43,6	47,8	51,1	53,8	55,9	56,8	51,8	47,5	48,8	6,6
Menaces	77,4	77,4	72,2	70,8	69,7	70,0	70,6	64,6	61,4	61,7	-20,2
Appels téléphoniques indécents ou harassants	-	-	-	-	-	-	-	-	3,2	8,6	n.s.p.
Intimidation	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	1,9	n.s.p.
Total	420,7	430,8	430,7	421,9	418,6	432,6	437,5	420,9	413,9	427,7	1,7
HOMMES											
Homicide	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	-73,8
Tentative de meurtre	0,6	0,2	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	-75,9
Agression sexuelle	0,2	0,3	0,7	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0,4	156,5
Voies de fait de niveau 3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3	0,3	-34,6
Voies de fait de niveau 2	12,9	14,4	14,3	15,7	16,2	16,6	17,5	18,7	18,8	19,2	49,2
Voies de fait de niveau 1	39,9	42,1	38,7	41,5	40,9	43,9	44,9	47,1	48,2	50,5	26,5
Enlèvement	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	-38,9
Séquestration	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,6	335,1
Harcèlement criminel	7,7	6,6	8,3	8,4	9,0	9,1	8,5	7,9	7,8	7,8	0,8
Menaces	17,0	16,8	15,1	15,3	17,5	17,3	15,9	14,2	14,4	13,8	-19,0
Appels téléphoniques indécents ou harassants	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4	4,0	n.s.p.
Intimidation	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,4	n.s.p.
Total	79,2	81,5	78,2	82,5	84,9	88,1	88,4	88,9	91,8	97,2	22,7

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

- : les données sur ces infractions ne sont pas accessibles pour ces années.

n.s.p. : ne s'applique pas.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

Tableau D : Taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, par sexe, Québec, 2000 et 2009

Groupe d'âge	Femmes			Hommes			Total		
	2000	2009	Variation 2009/2000 (en %)	2000	2009	Variation 2009/2000 (en %)	2000	2009	Variation 2009/2000 (en %)
12 à 17	181,5	269,8	48,7	30,3	20,6	-31,8	103,9	142,3	36,9
18 à 24	886,3	1053,5	18,9	91,1	131,7	44,5	478,5	582,4	21,7
25 à 29	891,4	886,8	-0,5	137,2	180,4	31,5	505,3	525,9	4,1
30 à 39	796,6	831,3	4,4	145,8	172,4	18,2	464,4	493,9	6,4
40 à 49	402,5	478,1	18,8	87,3	137,5	57,4	244,7	305,3	24,8
50 à 59	144,0	151,1	4,9	41,6	67,0	61,1	93,4	109,5	17,2
60 à 69	45,0	46,1	2,5	26,1	19,4	-25,9	36,0	33,1	-8,0
70 ou plus	21,7	16,7	-23,0	11,9	12,0	1,0	17,9	14,8	-17,5
Total	420,7	427,7	1,7	79,2	97,2	22,7	253,1	264,8	4,6

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Tableau E : Nombre et taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, par région, Québec, 2008 et 2009

Région	Infractions envers les femmes		Infractions envers les hommes	
	2008	2009	2008	2009
NOMBRE				
Bas-Saint-Laurent	287	301	56	54
Saguenay–Lac-Saint-Jean	399	444	74	102
Capitale-Nationale	1 100	1 217	201	221
Mauricie	440	497	83	101
Estrie	357	434	64	71
Montréal	4 635	4 500	966	995
Outaouais	822	803	185	208
Abitibi-Témiscamingue	288	329	65	69
Côte-Nord	380	355	98	86
Nord-du-Québec*	39	34	9	5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	169	161	43	33
Chaudière-Appalaches	472	489	100	110
Laval	621	684	157	174
Lanaudière	829	872	182	231
Laurentides	992	1 184	273	270
Montérégie	2 064	2 209	451	501
Centre-du-Québec	385	378	67	58
Total	14 279	14 891	3 074	3 289
TAUX				
Bas-Saint-Laurent	317,7	333,3	63,5	61,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	330,1	368,2	61,6	84,1
Capitale-Nationale	353,1	386,9	67,8	73,9
Mauricie	366,4	415,5	72,3	87,2
Estrie	263,6	318,4	48,6	53,2
Montréal	539,5	520,8	119,1	121,8
Outaouais	530,4	506,9	121,6	135,7
Abitibi-Témiscamingue	461,5	524,6	102,1	107,1
Côte-Nord	936,6	873,6	231,1	202,0
Nord-du-Québec*	254,4	218,0	55,0	30,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	391,6	373,6	103,3	78,8
Chaudière-Appalaches	270,7	278,5	57,0	62,2
Laval	364,5	392,3	95,9	105,4
Lanaudière	423,0	438,4	92,9	115,8
Laurentides	425,4	500,6	118,1	114,8
Montérégie	331,9	350,8	74,4	81,6
Centre-du-Québec	384,2	376,5	67,3	57,5
Total	413,9	427,7	91,8	97,2

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

* Depuis 2007, la région du Nord-du-Québec n'est pas en mesure de fournir des données complètes sur sa criminalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

Tableau F : Nombre et taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, par région, Québec, 2009

Région	12 à 17	18 à 24	25 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 à 69	70 ou plus	Total
NOMBRE									
Bas-Saint-Laurent	13	76	47	95	84	32	5	3	355
Saguenay–Lac-Saint-Jean	39	107	83	155	109	37	8	8	546
Capitale-Nationale	66	302	192	431	291	107	43	6	1 438
Mauricie	23	130	99	138	138	55	12	3	598
Estrie	19	121	70	148	102	36	7	2	505
Montréal	184	1 323	917	1 539	1 055	346	79	52	5 495
Outaouais	51	220	169	288	200	68	10	5	1 011
Abitibi-Témiscamingue	27	103	49	122	70	24	2	1	398
Côte-Nord	31	136	73	102	79	18	2	0	441
Nord-du-Québec*	2	8	6	11	9	2	0	1	39
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	27	23	55	46	24	6	2	194
Chaudière-Appalaches	30	124	104	164	121	43	11	2	599
Laval	30	211	116	226	200	64	6	5	858
Lanaudière	57	227	159	317	239	86	15	3	1 103
Laurentides	72	257	212	422	338	112	32	9	1 454
Montérégie	136	605	415	761	558	184	36	15	2 710
Centre-du-Québec	17	82	79	141	65	45	5	2	436
Total	808	4 059	2 813	5 115	3 704	1 283	279	119	18 180
TAUX									
Bas-Saint-Laurent	96,5	450,2	402,2	437,0	291,6	90,7	19,4	11,9	198,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	197,8	433,0	465,0	506,4	269,9	78,9	24,9	27,1	225,8
Capitale-Nationale	150,1	488,9	373,4	491,6	285,8	98,5	52,9	7,8	234,4
Mauricie	131,0	574,9	606,9	494,1	359,6	124,0	35,5	8,7	254,0
Estrie	85,4	425,3	338,5	401,6	231,7	76,2	19,1	5,9	187,1
Montréal	155,3	775,4	595,5	533,2	362,8	134,7	43,5	23,6	326,8
Outaouais	181,1	657,2	707,2	585,8	332,4	125,7	28,6	18,0	324,4
Abitibi-Témiscamingue	232,2	753,1	526,7	700,7	308,0	102,4	13,0	7,4	313,0
Côte-Nord	417,2	1 684,6	1 210,6	846,8	496,7	115,9	20,0	0,0	530,0
Nord-du-Québec*	45,0	170,2	196,1	184,3	160,7	46,1	0,0	64,6	121,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	169,4	383,8	487,7	554,0	315,5	140,7	46,7	16,3	228,4
Chaudière-Appalaches	102,5	350,7	393,8	324,7	202,4	68,1	23,7	4,8	170,0
Laval	95,2	595,2	494,0	435,4	310,7	118,5	16,1	12,1	252,7
Lanaudière	146,6	558,9	564,7	531,3	320,0	124,0	30,4	8,0	276,9
Laurentides	162,0	550,6	652,3	596,9	371,9	136,3	54,3	19,8	308,2
Montérégie	120,4	477,2	460,8	407,9	245,7	86,2	23,0	11,5	218,0
Centre-du-Québec	99,0	408,7	516,1	499,5	195,6	125,9	18,6	8,1	216,6
Total	142,3	582,4	525,9	493,9	305,3	109,5	33,1	14,8	264,8

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

* Depuis 2007, la région du Nord-du-Québec n'est pas en mesure de fournir des données complètes sur sa criminalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Tableau G : Nombre et taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie, par région, Québec, 2009

Région	Meurtre et tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait	Enlèvement et séquestration	Harcèlement criminel	Menaces	Appels tél. indécentes ou harassants et intimidation	Total
NOMBRE								
Bas-Saint-Laurent	0	12	196	8	63	54	22	355
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	22	293	18	124	64	22	546
Capitale-Nationale	1	32	966	17	156	208	58	1 438
Mauricie	3	10	383	20	87	73	22	598
Estrie	0	13	311	22	73	69	17	505
Montréal	11	106	3 931	188	466	694	99	5 495
Outaouais	5	17	649	18	145	140	37	1 011
Abitibi-Témiscamingue	0	14	255	10	56	46	17	398
Côte-Nord	4	14	307	19	37	45	15	441
Nord-du-Québec*	1	1	21	1	9	4	2	39
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	8	96	5	27	51	5	194
Chaudière-Appalaches	2	16	378	27	79	86	11	599
Laval	1	20	631	25	52	120	9	858
Lanaudière	3	25	755	29	93	171	27	1 103
Laurentides	2	33	930	31	163	249	46	1 454
Montérégie	9	70	1 746	36	292	467	90	2 710
Centre-du-Québec	1	10	276	18	40	74	17	436
Total	48	423	12 124	492	1 962	2 615	516	18 180
TAUX								
Bas-Saint-Laurent	0,0	6,7	109,6	4,5	35,2	30,2	12,3	198,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,2	9,1	121,2	7,4	51,3	26,5	9,1	225,8
Capitale-Nationale	0,2	5,2	157,5	2,8	25,4	33,9	9,5	234,4
Mauricie	1,3	4,2	162,7	8,5	37,0	31,0	9,3	254,0
Estrie	0,0	4,8	115,3	8,2	27,1	25,6	6,3	187,1
Montréal	0,7	6,3	233,8	11,2	27,7	41,3	5,9	326,8
Outaouais	1,6	5,5	208,2	5,8	46,5	44,9	11,9	324,4
Abitibi-Témiscamingue	0,0	11,0	200,5	7,9	44,0	36,2	13,4	313,0
Côte-Nord	4,8	16,8	369,0	22,8	44,5	54,1	18,0	530,0
Nord-du-Québec*	3,1	3,1	65,4	3,1	28,0	12,5	6,2	121,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2,4	9,4	113,0	5,9	31,8	60,0	5,9	228,4
Chaudière-Appalaches	0,6	4,5	107,3	7,7	22,4	24,4	3,1	170,0
Laval	0,3	5,9	185,9	7,4	15,3	35,3	2,7	252,7
Lanaudière	0,8	6,3	189,6	7,3	23,3	42,9	6,8	276,9
Laurentides	0,4	7,0	197,1	6,6	34,6	52,8	9,8	308,2
Montérégie	0,7	5,6	140,4	2,9	23,5	37,6	7,2	218,0
Centre-du-Québec	0,5	5,0	137,1	8,9	19,9	36,8	8,4	216,6
Total	0,7	6,2	176,6	7,2	28,6	38,1	7,5	264,8

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

* Depuis 2007, la région du Nord-du-Québec n'est pas en mesure de fournir des données complètes sur sa criminalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Tableau H : Évolution du nombre et du taux¹ d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2000 à 2009

Région	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
NOMBRE										
Bas-Saint-Laurent	299	329	298	376	323	374	373	355	343	355
Saguenay–Lac-Saint-Jean	449	429	435	452	451	395	490	471	473	546
Capitale-Nationale	991	1 074	1 032	942	947	1 060	1 393	1 367	1 301	1 438
Mauricie	337	428	372	412	460	533	593	560	523	598
Estrie	381	391	429	505	523	509	567	466	421	505
Montréal	6 606	6 442	6 541	6 129	6 003	6 252	5 668	5 499	5 601	5 495
Outaouais	967	982	993	958	1 083	870	988	963	1 007	1 011
Abitibi-Témiscamingue	272	282	319	305	383	405	368	372	353	398
Côte-Nord	285	236	212	301	290	330	345	366	478	441
Nord-du-Québec*	161	193	201	139	139	184	168	49	48	39
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	204	232	236	214	215	216	195	240	212	194
Chaudière-Appalaches	348	389	406	436	387	386	515	538	572	599
Laval	640	744	705	837	807	836	972	925	778	858
Lanaudière	647	677	710	801	798	825	921	939	1 011	1 103
Laurentides	705	779	766	968	1 023	1 197	1 286	1 248	1 265	1 454
Montérégie	2 394	2 529	2 529	2 460	2 562	2 604	2 551	2 611	2 515	2 710
Centre-du-Québec	314	388	387	480	406	511	463	435	452	436
Total	16 000	16 524	16 571	16 715	16 800	17 487	17 856	17 404	17 353	18 180
TAUX										
Bas-Saint-Laurent	167,0	184,5	166,8	210,3	180,4	208,3	207,7	198,4	192,2	198,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	180,9	173,6	177,9	185,5	185,7	162,9	202,3	195,1	196,2	225,8
Capitale-Nationale	174,9	188,4	178,6	161,4	160,4	178,3	232,3	227,3	214,1	234,4
Mauricie	146,4	186,5	162,7	179,4	199,3	229,7	254,4	239,4	222,7	254,0
Estrie	153,4	156,3	169,3	196,8	201,4	193,6	213,9	175,9	157,6	187,1
Montréal	418,3	403,9	401,8	374,2	365,3	381,0	344,9	332,1	335,3	326,8
Outaouais	359,2	358,5	356,2	336,1	372,3	293,0	328,1	318,1	328,0	324,4
Abitibi-Témiscamingue	210,8	220,6	254,9	244,1	306,6	323,6	292,7	296,2	280,1	313,0
Côte-Nord	329,5	275,7	253,2	360,6	347,6	395,3	413,9	439,1	576,1	530,0
Nord-du-Québec*	544,9	650,3	664,2	455,0	449,0	591,9	538,3	156,0	151,4	121,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	230,8	264,6	274,5	249,4	249,8	251,3	226,8	281,8	250,0	228,4
Chaudière-Appalaches	103,8	115,7	120,1	128,0	112,8	111,7	148,1	154,2	163,5	170,0
Laval	214,3	245,6	231,8	270,3	256,2	260,6	298,1	281,8	232,9	252,7
Lanaudière	194,5	201,1	209,0	230,5	223,6	223,7	243,4	244,0	258,0	276,9
Laurentides	179,0	193,8	188,5	232,0	238,9	272,5	286,5	273,6	272,4	308,2
Montérégie	214,5	224,5	223,9	214,3	219,2	219,1	211,3	215,2	204,9	218,0
Centre-du-Québec	164,9	203,2	201,2	247,9	207,5	259,3	233,4	219,2	226,2	216,6
Total	253,1	259,4	257,9	257,3	255,7	263,6	266,6	258,4	255,2	264,8

1. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

*2. Depuis 2007, la région du Nord-du-Québec n'est pas en mesure de fournir de données complètes sur sa criminalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2.

